

SAINT-ANTONIN en bref NIN

Bonjour chère-s citoyen-ne-s,

Avec l'arrivée du mois de juin, nous sommes heureux de vous partager deux excellentes nouvelles : le retour du beau temps et la publication des états financiers audités. Il s'agit d'un outil essentiel à la saine gestion des finances municipales, puisqu'il présente un portrait fidèle et validé de la situation financière de la Ville. Une présentation publique sera tenue afin d'assurer la transparence, la crédibilité et la saine administration des fonds publics.

Tel qu'annoncé à la séance publique du 11 mai, nous procéderons à la mise à niveau des étangs aérés ainsi que de plusieurs stations de pompage. À la suite du dépôt d'un rapport d'évaluation de l'état de ces infrastructures, il est clair qu'il est nécessaire d'agir afin de moderniser nos installations et de répondre adéquatement à nos besoins ainsi qu'aux normes de traitement en vigueur.

Nous avons également le plaisir d'annoncer que l'ouverture officielle du Parc forestier de la Ville de Saint-Antonin est prévue en juillet, juste à temps pour souligner l'arrivée de l'été. Nous croyons que l'accessibilité à un parc forestier contribuera directement à la qualité de vie des citoyens, en favorisant le contact avec la nature et en créant un milieu de vie rassembleur pour toute la communauté. En plus d'un parcours de rallye forestier, un circuit de disc golf y sera également aménagé.

La 17e édition du Festival Country de Saint-Antonin se déroulera du 25 au 28 juin 2026 à la Place Berger. Rodéos, spectacles, chapiteaux et zone familiale : toutes les raisons sont bonnes pour prendre part à cet événement festif!

Une nouvelle signalisation d'arrêt a été installée à l'intersection des rues des Pins et des Épinettes. L'objectif est de réduire la vitesse dans ce secteur afin d'assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route. Étant donné l'arrivée du mois de juin, la majorité des travaux de balayage mécanique et d'entretien printanier de la chaussée devraient être complétés. Toutefois, si une situation requiert une attention particulière, nous vous invitons à la signaler au bureau municipal ou via l'onglet Plainte et requête du site Internet de la Ville.

Bon mois de juin à tous, et bonnes vacances aux élèves!

Votre conseil municipal



2 TERRAINS COMMERCIAUX 23 TERRAINS RÉSIDENTIELS

- *Cadastrés*
- *Desservis aqueduc et égout*
- *À proximité des services*

À PARTIR DE 67 500\$

Saint-Antonin

Chez moi, naturellement !

(418) 862-1056



Unifamiliaux - 8000
pi2
Jumelés - 7000 pi2



Cercle de Fermières de Saint-Antonin

Êtes-vous passionnée par les arts textiles?



Aimeriez-vous apprendre à tricoter, à crocheter ou à utiliser un métier à tisser?

Vous aimez travailler avec vos mains, mais vous croyez ne pas être capable de le faire vous-même? Venez nous rencontrer lors de nos soirées **Tricot-Jasette!** Nous sommes jeunes, dynamiques et nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à réaliser ce dont vous rêvez. Une seule soirée et vous voudrez revenir! Nous avons également de nouvelles membres au conseil à vous présenter.

Nombreux ateliers à venir dès janvier : Crochet Tunisien, tricot modulaire, lavette 101, etc...

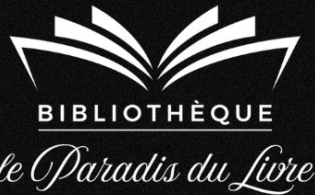
Contactez-nous au 418-894-7254

ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant,
305 rue Principal (entrée par la rue du Couvent).

Tous les mercredis à 19 h

Frais : 5 \$ par soirée ou possibilité de devenir membre au coût de 40\$/année (rabais et revues inclus)





GRAND VENTE DE LIVRES USAGÉS LE DIMANCHE 7 JUIN

Nous serons dans la liste des vendeurs lors de la journée des puces le 7 juin devant l'hôtel de ville, bien sûr si la température le permet.
En cas de pluie la grande vente se déroulera à l'intérieur de la bibliothèque.



INSCRIPTIONS AU CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

Un blitz d'inscription aura lieu le samedi 6 juin de 8h à 12h pour ceux qui veulent participer au Club de lecture d'été TD et courir la chance de gagner de beaux prix à la fin de l'été.

Sous le thème **PLONGE** viens découvrir l'eau et tout ce qui la concerne!

Tu pourras également t'inscrire pendant tout l'été mais le 6 juin sera une matinée éblouissante!

1-2-3 GO, PLONGE ! Jusqu'à 12 ans.

VACANCES D'ÉTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée pour les vacances annuelles durant les 2 semaines de la construction du 19 juillet au 3 août inclusivement. Aucune amendes ne seront émises durant les congés.

Sylvie Ratté, responsable

JOURNÉES DES PUCES

SAMEDI ET DIMANCHE 6 ET 7 JUIN 2026

La ville de Saint-Antonin organise une fois de plus deux journées des puces. Consultez la liste des points de vente sur l'encart que vous recevrez dans votre boîte postale la 1ère semaine de juin.



NOUS SOMMES *Ouvert*



HORAIRE RÉGULIER

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13H À 20H30
MERCREDI	13H À 17H
JEUDI	13H À 17H 19H À 20H30
VENDREDI	9H À 12H00
SAMEDI	8H À 12H00
DIMANCHE	FERMÉ



Blitz d'inscription le 6 juin de 8h à 12h

Viens à ta bibliothèque pour t'inscrire
au Club de lecture TD 2026
et PLONGE!

Club
de lecture
d'été
TD
2026



clubdelecturetd.ca

Créé et offert par plus de 2 200 bibliothèques publiques canadiennes, ce programme national bilingue est dirigé par la Bibliothèque publique de Toronto en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada. Le soutien financier est généreusement assuré par le Groupe Banque TD.





La critique de livres de Myriam

Fille-mère, Ingrid Falaise
Éditeur Libre Expression, 208 pages

Ce livre est touchant, bouleversant. Je sais que c'est un récit qui est arrivé dans la vie de plusieurs filles, femmes, c'est ce qui fait que c'est autant chavirant. Personne ne devrait vivre ça.

C'est l'histoire de Marie qui a 14 ans. Un début d'adolescence normal dans les années 1960 : les partys, l'école, les amies, les garçons, et bien sûr, la religion.

Marie est séduite par le nouvel employé de son père. Quelques temps plus tard, elle se retrouve enceinte. Elle est envoyée dans un couvent comme c'était la norme à l'époque. Reverra-t-elle son bébé?

Tout le long de ma lecture, j'ai eu le goût de faire un câlin à Marie. Je suis sorti de cette lecture avec beaucoup de questions. Que sont devenu tous ces enfants? Comment s'en sortait les jeunes filles?

J'ose croire qu'aujourd'hui l'histoire est différente, qu'on a appris de nos erreurs.

Myriam



Suggestions :



L'été de la colère
Elizabeth Lemay
Éditions du Boréal



Les filles tombées
Micheline Lachance
Québec Amérique

Grande Vente de livres usagés à la biblio

1\$ - 2\$ - 5\$ - lot à 10\$

7 juin 2026



Romance, amour, policiers, thriller, suspense, biographies, historique, magazines, albums jeunes, documentaires, etc...

De tout pour tous les goûts!

JOURNÉES DES PUCES

SAMEDI ET DIMANCHE 6 ET 7 JUIN 2026

La ville de Saint-Antonin organise une fois de plus deux journées des puces. Consultez la liste des points de vente sur l'encart reçu dans votre boîte postale.



Sécurité alimentaire

LES FRIGOS PARTAGÉS



On ne veut pas faire compétition aux pubs de lait mais... mets-en!

À Saint-Antonin,
transformons l'abondance en solidarité:
Si vous en cuisinez trop, pensez à faire un plat bien étiqueté pour les frigos partagés!

2 adresses à votre disposition:

Dépanneur 733
733 chemin Rivière-Verte
.....
Épicerie du village
309 rue principale



Le Carrefour d'Initiatives Populaire en cueillette pour la 6e année!

L'initiative de récolte des surplus en champs et en verger, aussi appelée glanage, sera de retour encore cette année.

L'Escouade AlimenTerre permet chaque saison de récolter des tonnes de fruits et légumes frais et locaux pour une bonne cause. Pommes de terre, carottes et pommes sont parmi les variétés les plus récoltées, mais nous avons la chance d'avoir aussi accès à des productions de camerises, framboises, raisins, poires, bleuets, haricots, tomates et argousier! Qui sait ce que nous réservera 2026!

Concrètement, une escouade c'est un groupe de cueilleurs.euses bénévoles coordonné par un.e employé.e du Carrefour d'Initiatives Populaires qui se déplace dans la MRC de Rivière-du-Loup pour récolter les surplus en champs et dans les vergers.

Cette initiative est soutenue par l'Alliance pour la solidarité de la MRC de Rivière-du-Loup et COSMOSS MRC de Rivière-du-Loup et permet :

- ✓ d'augmenter notre consommation d'aliments locaux
- ✓ de diminuer le gaspillage au champ ou dans les vergers
- ✓ de donner un coup de main à nos producteurs en période de pointe
- ✓ de partager dans la communauté, entre autres à travers les dépannages d'urgence, le comptoir de récupération du Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup et les frigos partagés de la MRC.
- ✓ de participer à une activité utile en plein air

Quand? À la demande, de juin à novembre, généralement 24h à 48h d'avis.

Vous avez le goût d'être bénévole en 2026?

Le formulaire d'inscription à la liste de bénévoles est en ligne sur la page FB de l'Escouade AlimenTerre.

Adolescents bienvenus! Ils repartent avec leur part!

Vous choisissez les cueillettes et moments où vous êtes disponibles, ½ journée à la fois.

Vous êtes un producteur ou un propriétaire qui pense avoir besoin de nos services pour éviter les pertes? Il suffit de nous contacter et nous prendrons entente selon les besoins du moment.

Tout le monde est gagnant :

1/3 est remis au producteur, 1/3 est remis au cueilleur, 1/3 est remis à l'organisme



**Carrefour
d'Initiatives Populaires**
de Rivière-du-Loup
NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT

Pour informations :
Chargé de projet en sécurité alimentaire
418 867-5735 poste 225
Projets@cipriviereduloup.com





Le **CLUB DES 50 ANS ET +**
de Saint-Antonin
vous invite à ses activités à venir:
6 juin 2026 / soirée dansante
14 juin 2026 / Brunch



- Nous vous invitons à la **Soirée dansante** musique avec Eric Boucher SAMEDI 6 juin dès 20 heures à la Salle du Centre Réjean-Malenfant. 7\$ membre 8\$ non-membre
- Le Club des 50 ans et + de Saint-Antonin vous invite à leur **brunch** dimanche 14 juin 11hr suivi de danse de 13hr à 16hr avec musique Linda April .
Pour information Noëlline et Normand au 581-337-1567 .Coût pour le brunch 20 \$ membre 25\$ non-membre. Prendre note que vous devrez présenter votre preuve de membre .
- Vous pouvez également louer notre petit local à faible coût, idéal pour maximum 20 personnes.
- Venez prendre un café, jaser, jouer aux cartes ou autres, Noëlline et Normand vous accueillent jusqu'au 19 juin.
Pour information: Noëlline 581-337-1567 ou présentez-vous au local aux heures d'ouverture.

Nicole Gamache, présidente.

CHEMIN DU QUÉBEC

Comme à chaque année des marcheurs feront l'arrêt à Saint-Antonin.
Merci au Camping Jean qui sera hôte cette année, et au Club des 50 ans et plus de les accueillir à leur arrivée et d'offrir le déjeuner au départ.

Merci à Madame Nicole Gamache qui a accueilli 2 marcheuses en mai.

Les marcheurs marcheront du 14 au 21 juin 2026 inclusivement.

Les villes visitées sont:

- 13 juin - St-Onésime
- 14 juin - St-Damase-de-L'Islet - St-Onésime
- 15 juin - St-Onésime - Mont-Carmel
- 16 juin - Mont-Carmel - St-Pascal
- 17 juin - St-Pascal - St-Joseph
- 18 juin - St-Joseph - St-Antonin
- 19 juin - St-Antonin - St-Épiphane
- 20 juin - St-Épiphane - St-Clément
- 21 juin - St-Clément - Ste-Rita (fin de rando)



SAUVONS TAO

LANCEMENT OFFICIEL DU LIVRE

VENDREDI 12 JUIN

BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-BÉDARD
18H À 20H



HEURE DU CONTE

18H30 À 19H30

LECTURE PAR LES
AUTEURS

BRICOLAGE
THEMATIQUE

RENCONTRE
AVEC LES
AUTEURS

PRÉSENTATION DU
LIVRE

VENTE SUR PLACE

PRÉCOMMANDEZ
VOTRE COPIE
DÉDICACÉE



NOUS CONTACTER

voyersophie988@gmail.com

tik tok: sauvons.tao

Instagram: sauvons_tao



AVENTURE
IMMERSIVE
-THAÏLANDE 2026-

Collège Notre-Dame
Centre d'Énergie solaire

RECHERCHE BÉNÉVOLES POPOTE ROULANTE POUR DÉBUT JUIN 2026

SECTEUR
SAINT-ANTONIN

JEUDI

10H30 À 12H

Travail d'équipe encouragé

*Un simple repas livré, un
grand moment de bonheur!*

Contactez-nous

418-867-3130

Stéphanie Tardif

benevolat@cabseigneuries.com

*Une compensation est offerte
pour l'utilisation de votre véhicule.*

**CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
DES SEIGNEURIES**



MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTONIN (QUÉBEC)
G0L 2J0
(418) 605-1829 POSTE 100
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne ? Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

Pour information et réservation :

**Gaétan Michaud
418-868-4768**

**Louise L. Nadeau
418-867-1561**

Visites sur rendez-vous.

➤ **Préposé(e) au service aux tables**

Temps partiel, 15 h/sem, jour et soir, 1 fin de semaine sur deux

Salaire à discuter

Description :

Dresser les tables et servir les repas

Desservir, laver la vaisselle

Mettre de l'ordre dans la salle à manger

Prêter assistance dans la cuisine au besoin

Tenir le poste de garde téléphonique et faire les transferts

Compétences :

Assiduité et ponctualité;

Capacité à travailler en équipe;

Respect des normes, règlements

➤ **SURVEILLANT/CONCIERGE DE NUIT**

Poste permanent 40 h/sem

Salaire à discuter

Description :

Assurer la sécurité des résidents et des lieux;

Faire l'entretien selon liste déjà établie;

Effectuer les travaux d'entretien et réparation;

Prêter assistance au besoin;

Tenir le poste de garde téléphonique

Compétences :

Assiduité et ponctualité;

Capacité à travailler seul;

Respect des normes, règlements

Pour information et envoyer ton C.V, vous pouvez contacter : Karen Ouellet

418-605-1829 poste 100 ou manoir.st-antonin@videotron.ca

1- Le Jeudi 11 juin 2026 à 13 h 30



Réunion à la sacristie de l'église Saint-Patrice pour :

Les ministres de communion lors des messes dominicales ainsi que ceux et celles qui vont à domicile. De plus, cette rencontre concerne aussi la sacristie.

Soyons au rendez-vous.

2- Le Dimanche 21 juin 2026

C'est la fête des pères. Profitons de cette belle journée pour démontrer notre reconnaissance à notre papa.



Également, le dimanche 21 juin, et ce, après la messe soit vers 11 h 15, il y aura la bénédiction des vélos, des motos, des autos, sur le stationnement de l'église.

3- Le Dimanche 28 juin à 9 heures



Ce sera la messe country à l'église de Saint-Antonin. Nous comptons sur une participation nombreuse lors de cette célébration festive.

Réflexion du mois :

« Prendre le temps de te distraire, c'est le secret d'une perpétuelle jeunesse »

Votre comité « Prière et célébration »

AGA

Assemblée générale annuelle

CORPORATION DE
DÉVELOPPEMENT DE
SAINT-ANTONIN

Le mercredi 17 juin 2026 à 19h00

Centre communautaire
Michel Desrosiers
(712 Chem. de Rivière-Verte)



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 juin 2025
5. Présentation et dépôt du rapport d'activités 2025 par la présidente
6. Présentation des orientations et activités prévues pour 2026-2027 (pour information)
7. Présentation des états financiers au 31 décembre 2025
8. Décision relative à la nomination d'un vérificateur des comptes
9. Élection des administratrices et administrateurs
10. Varia
11. Levée de l'assemblée



Estrades Berger

11 juillet 2026 - 12h
Remis au 12 juillet 2026 en cas de pluie



20\$ par personne
Gratuit 12 ans et moins

Coueurs : 100\$ (entrée incluse)
Inscriptions web au :
www.evenementsmotorises.com



Transport
Distribution
Logistique



Climatisation **PL**

Des questions ? Stéphane Bourassa au 418-862-1056 poste 220

Centre sportif Desjardins
Saint-Antonin

SHOW BÉNÉFICE

PROMUTUEL
ASSURANCE

11 JUILLET 2026
20H30



BILLETS
DISPONIBLES

20\$

taxes incluses

À la Corporation de développement
de Saint-Antonin

OU

lepointdevente.com/showbeneficePromutuel2026



🚲 Mini-cyclone : Les maternelles en formation !

Vendredi le 5 juin, le service des loisirs a reçu les 4 classes de maternelles pour devenir de vrais pros de la route 😎

Au programme nous avons expérimenté :

🛑 Les arrêts (oui oui, même quand on aimerait continuer !)

🚶 Les passages piétons comme des champions

🚦 Les intersections sans finir dans le décor

Et le moment préféré de plusieurs...

💧 Le fameux lave-vélo : parce qu'un cycliste avec des bulles, c'est un cycliste heureux!



Fête de la pêche 2026 à Saint-Antonin

🦉 Samedi dernier, dans le cadre de la Fête de la pêche, 20 jeunes de 9 à 14 ans ont participé à une journée bien remplie d'ateliers et de découvertes!



Chaque enfant est reparti avec :

- ✅ son permis de pêche pour mineur valide jusqu'à 18 ans
- ✅ une canne à pêche
- ✅ et de nouvelles connaissances pour profiter de la pêche de façon sécuritaire et responsable!

Les jeunes ont ensuite pu mettre leurs apprentissages en pratique avec la truite et goûter à quelques morceaux préparés sur place. 🎣🔥

Un immense merci à tous nos collaborateurs :

- ◆ Germain pour l'atelier sur la biologie et l'habitat du poisson
 - ◆ Stéphane D. pour l'atelier sur le coffre et l'équipement de pêche, la fabrication des nœuds, le montage d'une canne à pêche ainsi que le cadeau d'un kit de départ d'hameçons
 - ◆ Les cadets pour l'atelier sur la sécurité nautique
 - ◆ Jean-Roch pour l'atelier sur le nettoyage, la conservation, la préparation et la dégustation du poisson, ainsi qu'un retour en groupe sur l'éthique du pêcheur.
- Merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette belle journée! 💙🎣

🎉 Retour sur notre magnifique Fête de la famille! 🌞 👨‍👩‍👧

Quel plaisir de vous avoir vus en si grand nombre!

Un minimum de 400 personnes se sont rassemblées sous un splendide soleil, avec le sourire, pour profiter pleinement des activités familiales et du marché en famille organisé par Création Veki. Une journée remplie de joie, de rires et de beaux moments partagés !

🍌 Quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

388 hot-dogs cuits avec soin sur le BBQ par le Local des jeunes

Une véritable montagne de popcorn et de barbe à papa 🎁 🍭

2 jeux gonflables qui ont fait le bonheur des petits (et des grands!)

Un spectacle haut en couleurs avec « Les Ramoneurs », une performance humour magique et rocambolesque signée Productions Katomix 🗣️ ✨

🙌 Un immense merci à toutes les personnes impliquées :

Merci à la population d'avoir été présente en si grand nombre, votre participation fait toute la différence!

Merci à Baluchon, Germain, Stéphane et les travaux publics pour le montage du chapiteau.

Merci à Julie, Rafiki et Laure pour la surveillance des jeux gonflables.

Merci à Iris pour les tatouages temporaires sous le thème du cirque 🎪 .

Merci au Local des jeunes pour la cuisson parfaite des hot-dogs 🍌 .

Merci à Cédric, Rémi, Julie et Marc pour la gestion de la cantine.

Merci au policier présent pour l'activité de sécurité à vélo 🚲 .

Merci à l'implication du comité famille pour l'organisation de cette journée.

✨ Avec la bonne humeur de tous, des bénévoles impliqués, la coordination de Momo et Zazou a été encore plus efficace!

🍌 Merci également pour vos beaux commentaires tout au long de la journée. Avec une météo parfaite et une équipe de bénévoles engagés, le comité famille est extrêmement fier du résultat.

On se dit à l'an prochain? 😊





Saint-Antonin

CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ ADULTE 18 ANS ET PLUS

PROFIL

Expérience ou études auprès de personnes à besoins particuliers
Bienveillance, fiabilité, facilité d'adaptation et de collaboration
Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

AVANTAGES

Travailler du lundi au vendredi de jour et avoir tes week-ends
Profiter du soleil et te garder en forme
Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants
Avoir un nom original pour l'été
Avoir une expérience enrichissante dans ton domaine

SALAIRE À DÉTERMINER SELON EXPÉRIENCE



MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

loisirs@st-antonin.ca

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

sbourassa@st-antonin.ca



DANS NOS PARCS, MON CHIEN EST EN LAISSE ET JE RAMASSE SES BESOINS



Ensemble, faisons mieux pour notre environnement 🌱

Chaque geste compte. Et pourtant, dans notre ville, un simple geste du quotidien — séparer les matières organiques des déchets — est encore trop peu adopté. En 2025, seulement 129,87 tonnes de matières organiques ont été récupérées. Cela représente à peine 7 % de l'ensemble des matières résiduelles et organiques recueillies. Or, le taux minimal attendu est de 20 %.

Ce faible taux de participation a des conséquences bien réelles :

👉 Plus de 10 000 \$ ont été dépensés inutilement par la Ville cette année, simplement parce que les matières n'ont pas été triées correctement.

Pourquoi est-ce si important ?

Les matières organiques (restes de table, épluchures, marc de café, etc.) peuvent être transformées en compost et retournées à la terre. Lorsqu'elles sont mises aux ordures :

- elles encombrant inutilement les sites d'enfouissement ;
- elles produisent des gaz à effet de serre ;
- et elles engendrent des coûts supplémentaires pour toute la collectivité.

Un petit effort, un grand impact

Trier ses matières organiques est un geste simple, rapide et accessible à tous. C'est un geste concret pour :

- ✓ protéger notre environnement
- ✓ réduire les coûts municipaux donc ceux des citoyens
- ✓ améliorer la qualité de vie de notre communauté.

Ensemble, faisons la différence

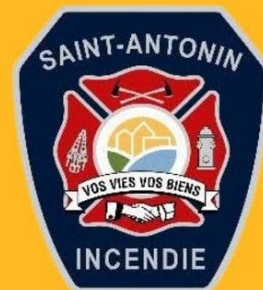
Si chaque citoyen fait sa part, nous pouvons atteindre — et même dépasser — le seuil de 20 %. Cela signifie moins de gaspillage, moins de dépenses inutiles et une ville plus responsable.

La solution est entre nos mains.

Trions mieux, pour aujourd'hui et pour demain.



Visites de prévention résidentielles



À quoi servent ces visites ?

- Garantir votre sécurité ainsi que celle de votre habitation.
- Vous renseigner sur les pratiques efficaces de prévention des incendies.

Quand faisons-nous les visites ?

Les visites sont effectuées de mai à octobre.

Que vérifions-nous lors de cette visite ?

- Le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée (expiration de moins de 10 ans) ;
- La présence d'un détecteur de monoxyde de carbone (expiration de moins de 7 ans) ;
- La conformité des extincteurs ;
- L'accès dégagé au panneau électrique et l'identification des circuits ;
- Le ramonage des cheminées ;
- La conformité des foyers extérieurs ;
- Ainsi que d'autres éléments.



Saviez-vous que vos pompiers font environ 250 visites de prévention chaque année ?

Apprenez les bons gestes en cas d'incendie en consultant le plan d'évacuation résidentiel disponible au https://ville.saint-antonin.qc.ca/citoyens/?id=stantonin-securite_incendie



RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin et visionner les séances sur la chaîne YouTube *Ville de Saint-Antonin (@VilleSt-Antonin)*.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 11 MAI 2026

APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2026

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1^{er} au 30 avril 2026 au montant de 272 241,98 \$;

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;

- Du 1^{er} au 30 avril 2026 au montant de 277 597,83 \$;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois d'avril au montant de 549 839,81 \$.

DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Antonin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 659 000 \$ qui sera réalisé le 16 juin 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
805-20	1 201 500 \$
805-20	457 500 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 805 20, la Ville de Saint Antonin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 16 juin 2026;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 juin et le 16 décembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027	97 100 \$	
2028	101 300 \$	
2029	105 400 \$	
2030	109 800 \$	
2031	114 400 \$	(à payer en 2031)
2031	1 131 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 805-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 juin 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

AUTORISATION DE PAIEMENT RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu la facture 3144656 de la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'audit 2025 en cours ;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 3144656 à la compagnie Raymond Chabot Grant Thornton concernant l'audit 2025 en cours au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables.

AUTORISATION DE PAIEMENT FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu le renouvellement de son assurance de dommages auprès de FQM Assurances pour la période du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} juin 2027 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture 23867 au montant de 188 514,41 \$ à la compagnie FQM assurances.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL VENDREDI PENDANT L'ÉTÉ

CONSIDÉRANT que plusieurs employés souhaitent suivre des formations afin d'améliorer leurs compétences ;

CONSIDÉRANT que ces formations peuvent réduire la disponibilité du personnel pour répondre adéquatement aux demandes des contribuables ;

CONSIDÉRANT que l'hôtel de ville est déjà fermé à la population les vendredis après-midi ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville à la population, et ce, à tous les vendredis à compter du 26 juin au 28 août inclusivement.

MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par la MRC de Rivière-du-Loup concernant le maintien des services postaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin reconnaît l'importance des bureaux de poste comme service public essentiel, assurant un accès de proximité aux services postaux pour l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT que le maintien de ces services constitue un enjeu important pour les municipalités ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie les démarches entreprises visant à maintenir les services postaux tels qu'actuellement offerts dans les municipalités concernées.

PRIX ENVOI DES BULLETIN MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que les tarifs postaux ont augmenté au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT que le coût d'abonnement au bulletin municipal ne permet pas de couvrir les frais d'envoi postal ;

CONSIDÉRANT que certaines catégories d'abonnés bénéficiaient auparavant de la gratuité ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin fixe le tarif d'abonnement au bulletin municipal à 63.50 \$ par année et que la gratuité précédemment accordée soit abrogée.

SOUTIEN FINANCIER PA.RI.CI CAMP DE VACANCES

CONSIDÉRANT que le CLSC de Rivière-du-Loup a transmis une demande de soutien financier à la Ville de Saint-Antonin en date du 5 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que le CLSC de Rivière-du-Loup, grâce au Fonds de dépannage PA.RI.CI., offre aux jeunes dans le besoin l'opportunité de participer aux camps de jour de leur municipalité ou ville ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie le CLSC de Rivière-du-Loup et accorde une aide financière de 100 \$ au Fonds de dépannage PA.RI.CI. Inc. afin de soutenir ce projet.

CRÉATION D'UN EMPLACEMENT POUR DES TATIONNEMENTS ACCESSIBLE À DES « VAN LIFERS »

CONSIDÉRANT que Tourisme Rivière-du-Loup veut mettre en place le Circuit Van Life — MRC de Rivière-du-Loup avant le mois de juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin souhaite participer à un réseau officiel de lieux d'arrêts sécuritaires, légaux et accueillants pour une nuit seulement, destiné à la clientèle « van life » (vans aménagées, minibus, petits véhicules récréatifs autonomes) ;

CONSIDÉRANT que le circuit sera déployé dans les municipalités membres de Tourisme Rivière-du-Loup, en collaboration avec des producteurs locaux volontaires et des partenaires touristiques régionaux ;

CONSIDÉRANT que l'objectif général du réseau est de développer une offre touristique structurée et durable et de positionner la MRC comme une destination accueillante pour le tourisme nomade responsable ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du circuit sera présenté sur une « landing page » dédiée, entièrement développé par Tourisme Rivière-du-Loup, qui regroupera les lieux de stationnement autorisés, les règles à respecter, les services disponibles, ainsi que la présentation des municipalités et de leurs attraits ;

CONSIDÉRANT que le réseau permettra d'offrir des lieux légaux et sécuritaires pour une nuit aux « van lifers », de réduire le stationnement non autorisé et les enjeux de cohabitation et d'augmenter les retombées économiques locales pour les commerçants de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que Tourisme Rivière-du-Loup assumera les coûts de production des enseignes d'informations qui indiqueront les emplacements des stationnements qui seront rendus disponibles aux « van lifers » ;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées au projet pour la municipalité se résument à sélectionner et borner de 1 à 3 places de stationnements qui seront identifiées comme accessibles aux « van lifers » ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin délègue le directeur du développement et des Relations avec le milieu, M. François Lapointe, la responsabilité de finaliser une entente avec Tourisme Rivière-du-Loup quant à un emplacement, sur un terrain de la municipalité, qui sera rendu accessible pour des stationnements 24 h seulement à des « van lifers », à condition que cet emplacement soit défini par la direction des travaux publics de Saint-Antonin.

AUTORISATION DE PAIEMENT ÉQUIPEMENT SMS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu la facture numéro PSI/20609407 de la compagnie Équipement SMS pour l'achat de lames destinées aux camions de déneigement ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro PSI/20609407 au montant de 28 642,80\$, taxes incluses, à la compagnie Équipement SMS.

APPUI À L'OFFICE DE L'HABITATION DE RDL POUR LE PROGRAMME SUPPLÉANT DE LOYER

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé la participation de la Ville dans le programme supplément au loyer ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin est autorisé à mandater l'Office de l'Habitation de Rivière-du-Loup et des Basques à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer ;

QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin est autorisé à participer à la hauteur de 10% de la subvention du programme ;

QUE la copie de la présente résolution sera acheminée à la Société d'Habitation du Québec (SHQ), et à l'Office d'Habitation de Rivière-du-Loup et des Basques ;

QUE le Conseil de Ville de Saint-Antonin est autorisé à mandater le Maire, monsieur Denis Fortin ainsi que monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim, à signer tout document requis, le cas échéant, pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 933-26

CONSIDÉRANT que la ville doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1);

CONSIDÉRANT le règlement numéro 840-21 fixant le paiement d'un droit supplétif au droit de mutation immobilière et que la ville désire le remplacer;

CONSIDÉRANT que la ville désire inclure dans ce présent règlement le pouvoir énoncé à l'article 20.1 de ladite loi pour prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas, sauf exceptions, où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de ladite loi prévoit que tout droit de mutation ou droit supplétif est exigible à compter du 31^e jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la ville et que le solde devient néanmoins exigible si l'immeuble fait l'objet d'un nouveau transfert;

CONSIDÉRANT que la même disposition accorde à la ville le pouvoir de prévoir des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT que ces dispositions s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à l'égard du droit supplétif;

CONSIDÉRANT que l'article 17.1 de ladite loi prévoit déjà des modalités d'exigibilité et de paiement particulières concernant le droit de mutation exigible à l'égard du transfert d'un immeuble qui a fait l'objet d'une déclaration à l'effet qu'il ferait partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert d'une exploitation agricole enregistrée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 13 avril 2026 et que le projet de règlement numéro 933-26 a été déposé et présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le « Règlement numéro 933-26 imposant le paiement d'un droit supplétif en cas d'exonération d'un droit de mutation immobilière et autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versements »

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 934-26

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement 934-26 a été donné lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT qu'une révision des coûts a été effectuée, nécessitant un ajustement du montant prévu au règlement d'emprunt ;

IL EST RÉSOLU QUE le projet de règlement numéro 934-26 pour un emprunt concernant l'augmentation de la capacité des eaux usées soit présenté et déposé au conseil.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 930-26

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Loi, les municipalités régionales de comté doivent réaliser un inventaire des bâtiments patrimoniaux d'ici le 1^{er} avril 2026, et qu'en vertu de cette même Loi, les municipalités doivent adopter, d'ici le 1^{er} avril 2026, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments se trouve aux articles 145.41 et 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné ce 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 11 mai 2026 à 19 h 00 au Centre Communautaire Réjean-Malenfant ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le projet du « Règlement numéro 930-26 - Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments » ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant faire l'objet d'une demande des personnes intéressées, afin qu'il soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le « Règlement numéro 930-26 – Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments », en adoption finale, lequel a pour objet de se conformer à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section urbanisme et permis.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

EMBAUCHE POMPIÈRE VOLONTAIRE SARA BILODEAU

CONSIDÉRANT que les besoins du service de la sécurité publique se font grandissants d'année en année afin d'être en mesure de fournir une force de frappe adéquate dans le respect du schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT que Madame Sara Bilodeau a postulée pour être pompière à temps partiel et que le service des Incendies de Saint-Antonin recommande son embauche ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin embauche Madame Sara Bilodeau à titre de pompière volontaire ;

QUE les conditions d'embauche et salariales soient en fonction des ententes préétablies dans la politique concernant les statuts, salaires et traitements des pompières et pompiers à temps partiel du service de protection contre les incendies de Saint-Antonin.

CONFIRMATION DE PERMANENCE STEVE GUÉRETTE

CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Guérette a été embauché à titre de journalier chauffeur le 24 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Steeve Guérette a complété sa période de probation et que le directeur adjoint des travaux publics est très satisfait de son travail ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroie la permanence à Monsieur Steeve Guérette, à partir du 11 mai 2026, à titre de journalier chauffeur.

TRAVAUX PUBLICS

REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES)

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre ;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;
CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;
IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin approuve les dépenses d'un montant de 109 697 \$, taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS (TAPU)

DOSSIER NUMÉRO : GYV43728 Ajout d'un trottoir piétonnier sur une distance de 950 mètres sur 1^{er} Rang.

ATTENDU que la Ville de Saint-Antonin a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés du 13 mars 2024 au 16 septembre 2025;

ATTENDU que la Ville de Saint-Antonin transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat relatif aux indicateurs suivants :
- nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
- nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
- nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
- nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

ATTENDU que la Ville de Saint-Antonin s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de ville de Saint-Antonin autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGNE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin doit procéder à la mise à niveau des infrastructures de la station de pompage d'égout sanitaire no 3, située au 30 rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel d'assurer la modernisation de nos équipements et de répondre aux exigences environnementales ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite un accompagnement technique rigoureux pour la rédaction des appels d'offres, le suivi de conformité auprès du MELCCFP et la surveillance de chantier ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin a reçu une offre de la firme GenyO pour l'accompagnement dans la mise à niveau de la station no 3 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le contrat à la firme GenyO selon l'offre OS-12015-2026-01 pour l'accompagnement dans la mise à niveau de la station no 3 ;

AUTORISE la réalisation des démarches de conformité et de modernisation de la mécanique de procédé de ladite station ;

AUTORISE Monsieur François Viel, directeur adjoint des travaux publics, à signer les documents afférents à ce mandat.

OCTROI CONCERNANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PRIMEAU 2023-2033)

ATTENDU QUE LA Ville de St-Antonin a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023-2033, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

LA Ville de St-Antonin doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST RÉSOLU QUE LA Ville de St-Antonin s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

LA Ville de St-Antonin s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

LA Ville de St-Antonin s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023-2033 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

LA Ville de St-Antonin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

LA Ville de St-Antonin s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023-2033;

LA Ville de St-Antonin s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023-2033 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;

Que le conseil municipal de St-Antonin autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023-2033.

Et que le conseil mandate la firme GenyO expert-conseil (Geneviève Pigeon) afin de réaliser la demande de subvention Primeau 2023-2033 au nom de la Ville de St-Antonin et accepte l'offre de service OS12015-2026-02 pour un bloc de 40 heures au tarif de 75 \$/heure.

ADJUDICATION MANDAT TP 2026-01-001 CONDITIONNEL AUX SUBVENTIONS

CONSIDÉRANT la soumission qualité-prix du responsable du consortium Pégase Construction Inc. (composé de Pégase Construction Inc., Technologies Écofixe et Multi mécanique) reçue le 5 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection quant à la qualité ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le maire et le directeur général par intérim à signer les documents ;

ADJUGE au consortium Pégase Construction Inc. pour un montant de 1 886 335.04 \$ taxes globales incluses conditionnellement à l'obtention de subvention ;

IMPUTE la dépense avec le règlement d'emprunt 934-26, et de rembourser celui-ci sur une période déterminée par la direction générale.

APPROVISIONNEMENT EN SULFATE FERRIQUE

CONSIDÉRANT que l'approvisionnement en sulfate ferrique est essentiel au maintien de la qualité du traitement des eaux usées de la Ville ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse comparative des deux offres reçues et à une demande de précision sur les ratios poids/volume, la firme Chemtrade a soumis la proposition la plus avantageuse ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le mandat de fourniture de sulfate ferrique pour la saison 2026 à la firme Chemtrade ;

AUTORISE une dépense de 19 444,00\$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'ensemble des livraisons. Ce montant figure dans le budget d'opération pour 2026.

INSTALLATION DE SIGNALISTION D'ARRÊT OBLIGATOIRE DÉVELOPPEMENT DES CHÂTAIGNES

CONSIDÉRANT qu'il est important de structurer le réseau routier, de sécuriser les déplacements et d'assurer une identification claire des voies publiques ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersections Lévesque/Principale, Châtaignes/Lévesque et Girolles/Châtaignes est essentiel pour établir la priorité de passage et prévenir les collisions dans ces zones résidentielles ;

CONSIDÉRANT que l'installation des plaques de noms de rues est requise pour assurer le repérage efficace des lieux, facilitant ainsi les services de livraison et, prioritairement, l'intervention des services d'urgence ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin décrète l'installation de panneaux de signalisation « Arrêt » et de plaques de « Nom de rue » aux intersections suivantes :

- Angle Lévesque et Principale
- Angle des Châtaignes et Lévesque
- Angle des Girolles et des Châtaignes

AUTORISE le Service des travaux publics à procéder au marquage au sol et à la pose de la signalisation dès l'adoption de la résolution.

INSTALLATION DE SIGNALISTION D'ARRÊT OBLIGATOIRE RUES DES PINS ET DES ÉPINETTES

CONSIDÉRANT qu'à la suite de requêtes citoyennes et d'une analyse de la sécurité routière dans le secteur résidentiel, il est nécessaire d'ajouter un panneau « Arrêt » à l'intersection des rues des Pins et des Épinettes ;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à assurer la sécurité des résidents et de forcer une réduction de la vitesse dans ce secteur ;
IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin décrète l'installation d'un panneau de signalisation « Arrêt » sur la rue des Pins, à l'approche de son intersection avec la rue des Épinettes ;
AUTORISE le Service des travaux publics à procéder au marquage au sol et à la pose du panneau dès l'adoption de la résolution.

OFFRE DE SERVICE RACCORDEMENT LANDRY-DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a sollicité une offre de services professionnels pour la réalisation de l'arpentage, de la conception technique et de la préparation des plans et devis nécessaires au raccordement de la rue Landry et de la rue Dupont ;

CONSIDÉRANT qu'une proposition conforme a été reçue de la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin accepta la soumission n° 2087 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 5 949,97 \$ taxes incluses ;

AUTORISE Monsieur François Viel, directeur adjoint des travaux publics à signer les documents relatifs à ce mandat ;

OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT que le contrôle de la qualité est essentiel pour garantir la pérennité des nouvelles infrastructures routières et assurer le respect des exigences du CCDG (Cahier des charges et devis généraux) ;

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin doit procéder au contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre des travaux de prolongement des rues Nadeau et Dupont ;

CONSIDÉRANT que la firme LER Inc. a soumis une offre de services complète incluant la surveillance de chantier, les essais en laboratoire et la production du rapport final de conformité ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le contrat de services pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux (Rues Nadeau et Dupont) à la firme LER Inc. ;

AUTORISE la dépense d'un montant total de 17 616,47 \$ taxes incluses pour la réalisation du mandat à temps partiel (basé sur 12 jours de surveillance).

REFUS DE LA SOUMISSION ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que le processus d'appel d'offres pour la réfection complète de la toiture de l'édifice municipal s'est terminé le 5 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée au montant de sous 108 855,32\$ par l'entreprise Constructions Jean-Yves Paradis Inc. ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est nettement supérieur aux estimations internes réalisées par le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de concurrence, la Ville ne peut s'assurer d'obtenir la juste valeur marchande et de respecter ses capacités financières ;

CONSIDÉRANT LA RECOMMANDATION de François Viel, directeur adjoint aux travaux publics, à l'effet d'annuler le processus pour préserver l'intégrité budgétaire de la Ville ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin refuse la soumission unique déposée par Constructions Jean-Yves Paradis Inc. et annule l'appel d'offres en cours ;

MANDATE le service des travaux publics pour réviser la portée des travaux ou l'estimation budgétaire en vue d'un nouvel appel d'offres.

RÉFECTION DU RANG 6 ET DE LA ROUTE DE LA STATION

CONSIDÉRANT que le Rang 6 et la Route de la station constituent un axe routier essentiel reliant la ville de Saint-Antonin et la municipalité Saint-Alexandre de Kamouraska ;

CONSIDÉRANT que ces tronçons desservent également une partie des territoires des MRC de Rivière-du-Loup et la MRC du Kamouraska ;

CONSIDÉRANT que des centaines de camions empruntent ces routes durant la saison estivale et automnale (notamment liés aux activités de sablières et au transport d'asphalte) ;

CONSIDÉRANT qu'une circulation de grande intensité entraîne une détérioration accélérée de la chaussée provoquant même des risques d'accidents graves ;

CONSIDÉRANT que l'état actuel de ces routes soulève des sérieuses préoccupations quant à la sécurité des personnes, notamment les élèves transportés par autobus scolaire ainsi que l'ensemble des citoyens ;

QUE le conseil de ville de Saint-Antonin exhorte au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin d'intervenir rapidement pour la réfection du Rang 6 et de la route de la Station (voir l'entente jointe à cette résolution) ;

QUE la ville de Saint-Antonin soumet un dossier complet et chiffré aux autorités gouvernementales compétentes au cours des semaines prochaines afin d'appuyer cette requête ;

AUTORISATION DE PAIEMENT 2– TRAVAUX D'ÉGOUT, AQUEDUC, STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Antonin a octroyée le contrat pour les travaux d'aqueduc, d'égout, incluant une station de pompage à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner Inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a reçu la recommandation de paiement du deuxième versement à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner concernant les travaux d'aqueduc, d'égout et incluant la station de pompage sur la rue Principale, effectués du 24 novembre 2025 au 17 avril 2026 .

CONSIDÉRANT qu'après vérification, la compagnie Bouchard Service-Conseil recommande d'effectuer le premier paiement pour ces travaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 34865 au montant de 168 918,12\$, plus les taxes applicables, à la compagnie Excavations Bourgoïn Dickner Inc.

AUTORISATION DE PAIEMENT 2 TRAVAUX RUE NADEAU ET DUPONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Antonin a signé un protocole d'entente avec les promoteurs « Place Le Plateau Inc. et Gestion Claude Dickner Inc. » pour le développement de la rue Nadeau ;

CONSIDÉRANT des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc vers la rue Landry et les servitudes d'égout pluvial effectués par Excavations Bourgoïn Dickner Inc.;

CONSIDÉRANT que la firme Bouchard Service-conseil a procédé à la recommandation de la demande de paiement # 2 pour ces travaux;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement d'un montant de sous 28 542,54 \$ plus les taxes applicables à Excavations Bourgoïn Dickner Inc.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 190 571 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale du volet Entretien comprennent une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, ont été effectués conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

INCENDIE

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale en matière de prévention et de sécurité incendie est intervenue entre la Ville de Saint-Antonin et les municipalités Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Éphane, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) afin de conclure une entente relative à l'application des règlements relatifs à la prévention en sécurité incendie et aux diverses actions en matière de prévention et de sécurité incendie en lien avec l'objet de l'entente et prévue au schéma de couverture de risques de sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le maire, Monsieur Denis Fortin, et Monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et de sécurité incendie 2026 - 2028.

LOISIRS

PRÊTS D'ÉQUIPEMENT POUR LA COURSE DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT la tenue de la course de démolition qui se tiendra le samedi 11 juillet 2026;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement et pour la sécurité des participants, l'organisation a besoin d'équipements de la Ville dont la rétro caveuse (pépine) et le chargeur (loader);

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin prête à l'organisation de la course de démolition divers équipements pour la tenue de leur activité;

QUE Monsieur Stéphane Bourassa, directeur des Loisirs, soit le répondant des deux organisations dans la gestion des équipements prêtés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées par l'assemblée et répondues par le conseil municipal.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 49.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MERCREDI 13 MAI 2026

ADOPTION DU RÈGLEMENT 934-26

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU que le programme PRIMEAU du gouvernement du Québec est entré en vigueur le 4 avril 2023 afin de permettre des travaux visant l'augmentation de la capacité des infrastructures de traitement des eaux usées pour les deux sites de la ville de Saint-Antonin et les composantes de deux stations de pompage ;

ATTENDU que la subvention est versée en remboursement final lorsque toutes les sommes sont engagées et remboursées par la Ville de St-Antonin ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 2 823 271.63 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 avril 2026 et que le projet de règlement a été déposé le 11 mai 2026 ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte le règlement 934-26 décrétant un emprunt afin de financer la subvention du gouvernement du Québec accordée dans le cadre du programme PRIMEAU.

CONSENTEMENT DE LA VILLE DE SAINT-ANTONIN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ANTONIN QUANT À L'ORGANISATION DE L'ÉVÈNEMENT L'APRÈS-DÉMOL DU 11 JUILLET 2026

Attendu que, le 6 mai 2026, le CA de la Corporation de développement de Saint-Antonin (la corporation) a pris la décision d'appuyer, à la suite du résultat d'un vote secret, une résolution qui confirmait une cessation de la participation de la Corporation à l'évènement L'APRÈS-DÉMOL (l'évènement) ;

Attendu que, entre le 7 et 10 mai 2026, des administrateurs de la Corporation ont demandé un appui de la Ville pour appuyer une future résolution qui annulerait la résolution du 6 mai 2026, celle qui confirmait une cessation de la participation de la Corporation à l'évènement ;

Attendu que l'Aide financière de la Ville de Saint-Antonin représente la très grande majorité des revenus de la Corporation ;

Attendu que la Ville est en droit de s'attendre à ce que la Corporation qui porte son nom fasse preuve d'une gestion impeccable de l'argent des fonds publics et des dons de citoyens que celle-ci reçoit ;

Attendu que la Ville est d'avis que les représentants de la Ville, autant les élus que les employés, et les admirateurs de la Corporation qui la représente, doivent maintenir des rapports de travail sains, professionnels avec tous les acteurs du milieu ;

Attendu que la Ville considère que la Corporation est un OBNL possédant ses propres règlements généraux, et que celle-ci est constituée d'administrateurs responsables qui doivent veiller à la conformité légale/fiscale, agir dans le meilleur intérêt de l'organisme, et assurer la saine gestion financière de l'OBNL ;

Attendu que M. Jean D'Amour, directeur général par intérim et M. François Lapointe, directeur du développement et des Relations avec le milieu, ont exigé de se dissocier des activités de la Corporation pour des raisons d'intégrité professionnelle ;

Attendu que les organisateurs de l'évènement, M. Jeannot Ouellet et M. Cédric Thériault, devront respecter leur engagement de payer l'entièreté de tous les déficits que pourrait provoquer la production de l'évènement.

IL EST RÉSOLU QUE :

1. Que la Ville appuie la production de l'évènement L'APRÈS-DÉMOL du 11 juillet 2026, mais que cet appui est conditionnel au respect des exigences suivantes :

1. La Corporation doit, avant le 21 mai 2026, produire une résolution annulant sa résolution du 6 mai 2026, celle qui confirmait une cessation de la participation de la Corporation à l'évènement L'APRÈS-DÉMOL, ladite résolution devra être dûment appuyée par les membres du CA dans le cadre d'une rencontre qui respecte le quorum exigé par les règlements de la Corporation, et dûment signée par la présidence ;

2. La Corporation doit, avant le 21 mai 2026, produire une résolution qui confirme la participation de la Corporation à la préparation et la gestion de l'évènement L'APRÈS-DÉMOL, ladite résolution devra être dûment appuyée par les membres du CA dans le cadre d'une rencontre qui respecte le quorum exigé par les règlements de la Corporation, et dûment signée par la présidence ;

3. Que la Corporation s'engage à ce que toutes les dépenses et tous les revenus de l'évènement soient gérés par des membres du CA ;

4. Que toutes les commandites que la Corporation a encaissées, ainsi que toutes celles qu'elle encaissera, soient associées à l'émission d'un reçu de don numéroté, et que ces reçus soient conservés comme pièces justificatives qui seront présentées aux élus lors de la présentation du bilan de l'évènement ;

5. Que toutes les factures qui seront payées par la Corporation soient faites au nom de la Corporation ;

6. Qu'un document soit produit par la Corporation, dans lequel on retrouvera, adéquatement détaillés, l'ensemble des dépenses et revenu associé à la préparation et l'administration de l'évènement L'APRÈS-DÉMOL ;

7. Que ce document indique le nom de la pièce justificative associée à chacune des dépenses et revenus ;

8. Que ces pièces justificatives soient archivées de façon sécuritaire et présentées aux élus de la Ville lors de la présentation du bilan de l'évènement de L'APRÈS-DÉMOL ;

9. Que les membres du CA de la Corporation, ainsi que les organisateurs de l'évènement, s'engagent à conserver un comportement respectueux envers l'ensemble des acteurs de la communauté, d'agir avec civilité et bienveillance, et de ne pas propager de qu'en-dira-t-on au sujet des élus ou des membres de l'équipe de l'hôtel de ville ;

10. Qu'un bilan détaillé des résultats de l'évènement soit présenté aux élus de la Ville, au plus tard, 3 semaines après la fin de l'évènement.

2. Que la Ville de Saint-Antonin se décharge de toute responsabilité concernant la préparation et l'administration de l'évènement de L'APRÈS-DÉMOL ;

3. Que les organisateurs de l'évènement, M. Jeannot Ouellet et M. Cédric Thériault, devront faire un don à la Corporation à la suite de l'évènement, si celui-ci provoque un déficit, et que ce don devra couvrir la totalité du montant de déficit provoqué par l'évènement ;

4. Que, à la demande de M. Jean D'Amour, Directeur général par intérim, et de M. François Lapointe, directeur du développement et des Relations avec le milieu, ces derniers se retirent entièrement et immédiatement de toute activité associée à l'évènement de L'APRÈS-DÉMOL, que ces derniers ne soient plus sollicités par un membre du CA de la Corporation sur un sujet en lien avec l'évènement, et qu'ils soient déchargés de toute responsabilité concernant la préparation et l'administration de l'évènement de L'APRÈS-DÉMOL.

MODIFICATION D'UN POSTE SYNDIQUÉ SECRÉTAIRE AU GREFFE EN GREFFIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à une réorganisation administrative afin de mieux répondre aux besoins opérationnels du service du greffe ;

ATTENDU QUE la Ville désire modifier le poste syndiqué de secrétaire au greffe afin de le transformer en poste de greffière adjointe ;

ATTENDU QUE le poste de greffière adjointe sera également un poste syndiqué ;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-trésorière adjointe est prévu à la convention collective intervenue entre la Ville de Saint-Antonin et le syndicat des employé-es municipaux de St-Antonin (CSN) 2021-2027 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser les conditions applicables au poste de greffière adjointe avec celles prévues pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe apparaissant à ladite convention collective ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la modification du poste syndiqué de secrétaire au greffe afin de le transformer en poste de greffière adjointe ;

QUE les conditions de travail applicables au poste de greffière adjointe soient les mêmes que celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Saint-Antonin et le syndicat des employé-es municipaux de St-Antonin (CSN) 2021-2027 pour le poste de secrétaire-trésorière adjointe, incluant notamment l'échelle salariale, les avantages et les dispositions applicables audit poste ;

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 18 mai 2026 ;

QUE le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines et communications soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution, incluant toute lettre d'entente ou modification administrative requise.

MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI– RETRAIT DE L'APPELLATION « GREFFIÈRE ADJOINTE »

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite procéder à une révision de certaines appellations de postes administratifs ;

ATTENDU QUE le poste de trésorière et greffière adjointe est actuellement prévu à l'organigramme ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer l'appellation « greffière adjointe » du titre d'emploi afin de refléter la répartition actuelle des responsabilités administratives ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la modification du titre d'emploi de « trésorière et greffière adjointe » afin que celui-ci soit désormais désigné comme étant « trésorière » ;

QUE cette modification n'affecte pas les conditions de travail, l'échelle salariale ou les avantages applicables au poste ;

QUE cette modification entre en vigueur à compter du 18 mai 2026 ;

QUE le directeur général par intérim et la directrice des ressources humaines et communications soient autorisés à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX AJOUT D'UN RÉGULATEUR DE PRESSION

CONSIDÉRANT que pour assurer la conformité et le suivi rigoureux du chantier pour les travaux concernant l'ajout d'un régulateur de pressions sur la rue Commerciale, il est nécessaire d'octroyer un mandat de surveillance ;

CONSIDÉRANT que la surveillance externe permet de valider la conformité des installations, de gérer les directives de changement en cours de chantier et d'assurer le respect des fiches techniques ;

CONSIDÉRANT que la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. a déposé une offre de services complète basée sur une estimation de 8 jours de travaux ;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux sur la rue Commerciale à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C ;

AUTORISE un montant total de 13 520,00 \$ plus taxes, soit 15 544.62 \$ taxes incluses, pour la réalisation du mandat.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de question.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 51.

Avez-vous 60+ ?

**Demandez votre carte
en succursale !**



*Détails en succursale.

Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le Saint-Antonin en bref, gratuitement.

Contactez nous à communications@saint-antonin.ca pour en profiter !



27 Ch du Lac St-Antonin G0L 2J0
418-551-8196
grolouimpression.com



GROLOU
IMPRESSION

UNE VIE SUR MESURE POUR VOS PROJETS.



PROTAILLE
Y.MICHAUD

Taille de haies et arbustes
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872
protaillemichaud@outlook.com | 



Savannah Coiffure

Marie-France Rioux
Conseillère Indépendante
Maquillage - Épilation sourcils

825, 1^{er} Rang
Saint-Antonin, G0L 2J0
Cell. 418-860-0971

savannahcoiffure@outlook.com
<http://MarieFranceRioux.arbonne.com>





Amélie
DIONNE

DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP -
TÉMISCOUATA - LES BASQUES
MINISTRE DU TOURISME

☎ 418 868-0822
✉ amelie.dionne.rdlit@assnat.qc.ca

Lave-auto
Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact
Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

Un lavage régulier évite
la rouille causée par
le calcium et l'humidité



80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)





LES EXCAVATIONS
RÉAL BOSSÉ INC.

Gilbert Bossé, propriétaire

Licence R.B.Q 8001-0408-55

LOCATION DE MACHINERIE-FOSSE SEPTIQUE
CHAMPS D'ÉPURATION-PLAN ET DEVIS POUR CHAMP
D'ÉPURATION ET DE SOL TERRE JAUNE & NOIRE
GRAVIER 0-3/4-DÉNEIGEMENT

1030, Route des Roches • Saint-Antonin • G0L 2J0
• Cell.: 418 868-9166 •

 **GARAGA**


Pour votre porte de garage, faites affaires avec les vrais experts !



PORTE
MULTY

VENTE- INSTALLATION
RÉPARATION
939, chemin Rivière-Verte,
St-Antonin
(418) 605-9019
portemulty.com
RBQ: 5685-7444-01

 **GARAGA**
EXPERTS



CONSTRUCTION
Z. A. M. inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Tél.: 418 714-5001

Propriétaire: Marco Chouinard
construction-z-a-m@hotmail.com
51, du Couvent • Saint-Antonin
(Québec) G0L 2J0
RBQ: 5613-7680-01

Constructions neuves
Rénovation intérieure
et extérieure, toiture
Plancher à l'époxy
Fondation
Polissage de béton
Dalle de béton
Vente de portes & fenêtres

Système intérieur
Divisions métalliques
Pose de gypse
Tirage de joints
Plafonds suspendus

L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

418 854-7160

S.O.S. Violence conjugale
1 800 363-9010



Pascal Lévesque
Propriétaire

Garage M. Fournier Inc.
828, ch. Rivière-Verte
Saint-Antoine, Qc GOL 2J0



Tél.: 418 862-7328

**TAMISAGE
RIVIÈRE-DU-LOUP**

1166, rang 1
Saint-Antoine, QC GOL 2J0

Tél.: 418 862-2325
Fax: 418 862-1890
RBQ: 5596-0967-01

Jocelyn Rossignol
tamisagerdl@hotmail.ca



LES VIANDES DU MARCHAND INC.
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) GOL 2J0

418-867-1721
INFO@VIANDESDUMARCHAND.COM
LESVIANDESDUMARCHAND.COM



**IMPRIMERIE
L'IMPRESSION**

ON EST LÀ AVEC VOUS, POUR VOUS DEPUIS "1987"!

445, rue Lafontaine, Rivière-du-loup - G5R 3C1
communication@imprimerielimpression.ca

418 862-4348

**cheminées
DE L'EST**

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

418 732-6570 • 418 860-2100
info@chemineesdelest.com • www.chemineesdelest.com

**LES CONSTRUCTIONS
Guy Sénéchal
Inc.**

Rénovation
Résidentiel
Commercial
Fondation
Soulèvement de bâtiment

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 364, 1er Rang St-Antoine, (Québec) GOL 2J0
info@constructionguysenechal.com **Tél.: 418-867-3892**
Licence RBQ:5602-6818-01 **Cell.: 418-714-8019**

ENTRETIEN DG
PELOUSE NETTOYAGE TAILLE DE HAIES

Prop: *David Guillemin*
418 551-9662

ESTIMATION GRATUITE

- TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- RAMASSAGE DES FEUILLES
- SERVICE DE ROTOCULTEUR
- TONTE DE PELOUSES
- BALAI MÉCANIQUE
- ÉLAGAGE
- ET PLUS ENCORE!

Eucalyptus
Ateliers d'Arts Plastiques
Offerts à St-Antoine, QC
Groupe enfants et groupe adultes
slalancette2013@gmail.com
Téléphone: 418 867-2216

Sylvie Lalancette

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi sur FB: [facebook.com/AtelierEucalyptus](https://www.facebook.com/AtelierEucalyptus)
Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP
Licence RBQ : 2412-0245-07
418 862 0203

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par fardeur

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3
Téli.: 418 862-0203
www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel: info@embel-rdl.com

MAISON FUNÉRAIRE
Marc-André Rioux Ltée

C.P. 934
169 rue Lafontaine

Rivière-du-Loup
info@m-a-rioux.qc.ca
www.m-a-rioux.qc.ca

Succursale
3, rue Jean, Saint-Antoine
418-862-2668
418-867-4493

NOUVEAU
UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE
À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne

Lieu: 310 rue Saint-Pierre, Rivière-du-Loup
(Stationnement de la MRC de Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence

Nettoyeur Couturière Plus +

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1
418 862-0606

Couture

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons *Service rapide
- Ajustements de vêtements

Nettoyage

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et buanderie *Prêt à 17 h si reçu avant 11 h

Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Cell.: 418 894-4057
Bur.: 418 868-1803

Bernard Ouellet, propriétaire

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, G0L 2J0

SERVICE MOBILE
PARE-BRISE

PLOMBERIE PASCAL DUMAIS
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Une équipe d'expérience, un souci d'excellence

Saint-Antonin
418 862.9593

Saint-Philippe
418 498.3071

PLOMBERIE COMMERCIAL
CHAUFFAGE AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL

RÉSIDENTIEL TRAITEMENT D'EAU SERVICE URGENCE 24H
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ASPIRATEUR CENTRAL

PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)

plomberiepascaldumais.com



Saint-Antonin

UNE VILLE FIÈRE DE SES ENTREPRENEURS



Friperie Angélique

POINT DE DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte

735-J Chemin Rivière-Verte et 261 rue Principale

Célébrons notre **QUÉBEC**

BERNARDGENEREUX.CA

BERNARD GÉNÉREUX

DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA




SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS
712, Chemin R-Verte

GYMNASE ÉCOLE LANOQUETTE
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,
418-862-1056 # 210

IMPORTANT

COMMUNICATIONS DE LA VILLE

Prenez note que
du 26 juin au
28 août inclusivement,
l'hôtel de ville sera fermé le
vendredi.

RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

Maire, Denis Fortin #215

maire365@st-antonin.ca

Direction générale, Jean D'amour #213

Jean.damour@st-antonin.ca

Greffier et directeur général adjoint, Carlo Brousseau #221

cbrousseau@st-antonin.ca

Directeur des travaux publics, François Viel #242

fvie@st-antonin.ca

Trésorière, Chantal Bouchard #212

finances@st-antonin.ca

Directrice des ressources humaines et des communications, Gabrielle Thibault #234

communications@st-antonin.ca

Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa #220

sbourassa@st-antonin.ca

Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher #217

loisirs@st-antonin.ca

Responsable de la Bibliothèque, Sylvie Ratté #225

biblio@st-antonin.ca

Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, Éric Lemieux

elemieux@st-antonin.ca

Inspectrice en bâtiment et en environnement, Yolaine Lebel #216

urbanisme@st-antonin.ca

Directeur du service incendie, Yvan Rossignol #224

yrossignol@st-antonin.ca

Préventionniste en sécurité incendie, Alexandre Michaud #241

preventionniste@st-antonin.ca

Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher #210

reception@st-antonin.ca

Greffière adjointe, Caroline Pinguet #211

greffes@st-antonin.ca



Saint-
Antonin